



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210329-BUR-AG-21-028-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 29 mars 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Projet de coopération INTERREG NECTEMUS +**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie- Hélène PADOVANI.

**ABSENTS :**

Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 11

Pour : 11

Contre :-

Abstention :-

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 29 mars 2021

**OBJET : Projet de coopération INTERREG NECTEMUS +**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment l'approbation des demandes de financements ;

Vu la demande de partenariat formulée auprès de la CAB pour le projet INTERREG Nectemus + ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia en tant que partenaire au projet NECTEMUS+ dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Italie-France maritime 2014-2020 ;

**AUTORISE**

-Le Président à solliciter les co-financements correspondants ;

-Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 01 AVR. 2021  
et publication ou notification  
du 01 AVR. 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification***